



## Admission en Bachelor en Travail Social : candidat-e-s à la formation en emploi

**ATTENTION : ces dispositions particulières ne vous dispensent pas de compléter le formulaire de candidature en ligne**

### 1. Les candidat-es à la rentrée de l'automne au bénéfice d'un contrat de travail pour une formation en emploi au 31 janvier

Ces candidat-e-s sont dispensé-es de l'épreuve de régulation et pourront entrer en formation en automne si les autres conditions d'admission sont remplies et pour autant que le contrat de travail réponde aux exigences suivantes :

- Taux d'activité : 50% au minimum
- Domaine d'activité : travail social soit en animation socioculturelle, en éducation sociale ou en service social)
- Employeur : institution qui a signé la Convention sur la formation pratique avec la HES-SO et l'Accord de partenariat sur la formation pratique avec la HETSLS

### 2. Les candidat-es à la rentrée de l'automne qui signeront un contrat de travail pour une formation en emploi entre le 1<sup>er</sup> février et le 15 mai

Ces candidat-es pourront entrer en formation indépendamment du résultat des tests de régulation si les autres conditions d'admission sont remplies et pour autant que le contrat de travail réponde aux exigences mentionnées dans l'encadré ci-dessus.

(Si les conditions d'admission pour une formation en emploi ne sont pas remplies et que les tests de régulation sont réussis, ils-elles pourront s'inscrire pour la formation à plein temps.)

Les candidat-es concerné-es sont donc prié-es de faire parvenir leur dossier complet :

- **au plus tard le 31 janvier pour être dispensé-e-s des tests de régulation ou**
- **au plus tard le 15 mai pour être admis-e-s en formation en emploi quel que soit le résultat des tests de régulation**
- **les candidat-es qui auront passé la régulation avec succès auront un ultime délai au 1er juillet pour faire valoir un contrat en vue d'une formation en emploi.**

Le dossier doit comprendre :

- un contrat de travail pour une formation en emploi
- l'attestation d'accord de l'employeur à une formation en emploi signée par votre employeur (document à télécharger)
- un cahier des charges spécifiant que le poste est occupé par un-e travailleur social/travailleuse sociale en formation

et être envoyé à l'adresse mail [secretariatee\\_fpts@hetsl.ch](mailto:secretariatee_fpts@hetsl.ch)

ou à l'adresse postale :

Haute Ecole de Travail Social et de la Santé  
Mme Marie Luthi, assistante administrative  
Chemin des Abeilles 14  
1010 Lausanne

Pour tout renseignement au sujet d'un emploi ou de l'institution « employeur », vous pouvez contacter Madame Marie Luthi, assistante administrative, au 021 651 62 31 **ou à l'adresse mail suivante : [marie.luthi@hetsl.ch](mailto:marie.luthi@hetsl.ch)**

